IQRA

BIMENSUEL ISLAMIQUE

NUMERO 3

« Dis: «Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?» Seuls les doués d'intelligence se rappellent »
Coran 39 Verset 9

EDITO

LA PATIENCE ET L'ENDURANCE FACE AU CORONAVIRUS (P2)

RAPPEL

LE BON COMPORTEMENT DU MUSULMAN (P4)

RAPPEL

ALLAH SE COMPORTERA AVEC TOI COMME TU TE COMPORTES AVEC AUTRUI (P12)

CORAN

UN VERSET - UN TAFSIR (P15)

(...)« SEIGNEUR, VOILÀ QUE J'AI ACCOUCHÉ D'UNE FILLE »(...)

HADITH

UN HADITH - UN TAFSIR (P16)

« (...) CELUI QUI EXCELLE DANS LA RÉCITATION DU CORAN SERA AVEC LES NOBLES ET PIEUX ÉMISSAIRES.(...) »

JURISPRUDENCE

LES ABLUTIONS SELON LES 4 ÉCOLES JURIDICO ISLAMIQUES (P10)

Site Web : https://jsuismuslim.net/
Page Facebook : https://www.facebook.com/jsuismuslim
Groupe Facebook : #j'suis_MUSLIM

IQRA N°3 DU 15 JANVIER 2021- BIMENSUEL ISLAMIQUE GRATUIT

LA PATIENCE ET L'ENDURANCE FACE AU CORONAVIRUS

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

Je voudrais vous exhorter à la patience et a l'endurance dans les moments que traverse notre monde avec cette pandémie de Coronavirus…
Le Prophète (saw) a dit :
« Celui qui persévère Allah lui donne la patience. Et aucun homme n'a reçu de meilleur et de plus large don que la patience. »
(Rapporté par Al-Bukhârî)

Afin de ne pas se lamenter sur tout ce qui arrive, de comprendre le cours des événements, Nous devons avoir à l'esprit qu'Allah nous éloigne du mal et nous approche du bien même si celui-ci n'est pas visible dans l'immédiat. Allah dit dans le Coran :
« Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint: «Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés. »
(Coran 2 / 155 à 157).

L'homme doit accepter les épreuves avec constance en gardant une foi inébranlable :
« Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire: «Nous croyons!» sans les éprouver ? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux; [Ainsi] Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent. »
(Coran 29 Verset 2 à 3)

Certes, au cours de notre vie, nous faisons l'objet d'afflictions et de malheurs parce que la vie, par sa nature, n'est qu'une chaîne d'anneaux liés, et faite de joie et de tristesse, de choses aimées et d'autres détestées, de bienfaits et d'épreuves, de difficultés et d'aisance, de paix et de peur, de santé et de mort. Le croyant imprégné de sa religion reçoit les bienfaits avec gratitude et les épreuves avec endurance. C'est, là, le secret du bienfait dans les qualités de gratitude et d'endurance.

La nature humaine est sujette aux amusements et à la vanité dès la survenue des grâces, et habituée au désarroi à la survenue de l'épreuve ; l'homme est envahi par le désespoir et s'en prend à lui-même, comme Allah le Très-Haut l'a dit :
« Oui, l'homme a été créé instable. Quand le malheur le touche, il est abattu ; et quand le bonheur le touche, il est grand refusant sauf

***ceux qui pratiquent la Salât.* »**
(Coran 70 Verset 19-22)

Le croyant pieux sait bien que le bonheur et le malheur sont deux moyens conduisant à deux sortes d'adoration que sont l'endurance et la gratitude. S'il est touché par un bonheur, il remercie le Donneur des biens ; et s'Il lui reprend ce qu'Il lui a donné, il endure sans désarroi ni inquiétude ; c'est une consignation restituée par son Propriétaire et, là, il ne dira pas plus que :
« Certes, nous sommes à Allâh et c'est à Lui que nous retournerons. »
(Coran 2 Verset 156)

Le prophète (saw) a dit ;
« Sache que ce qui t'a manqué ne t'a pas été destiné, et ce qui t'a touché n'avait pas à t'éviter ; et sache que la victoire vient après la patience, et le soulagement après l'angoisse ; et qu'avec la difficulté, il y a aisance.»
(Rapporté par Ahmed d'après Ibn 'Abbas (ra))

Nous devons dans ces moments prouver notre attachement a Allah le Très-Haut par la langue en L'invoquant et en Le louant pour tout. Par les sens, en utilisant les grâces qu'Allah le Très-haut nous a données en toutes circonstances et lieux décidés par Lui,..

L'invocation et L'évocation par la langue et les sens ne doit pas nous envoyer a nous éloigner de ce que le Coran et la Sunna nous enseigne…
Les Hadith mentionnant les Invocations et Évocations demandant la protection d'Allah sont connus.. Ne soyez pas tenté d'aller vers ce dont vous n'avez pas de certitude…

Nous voyons ici et là beaucoup de Dhikr traverser nos fils d'actualités sur les réseaux sociaux, prenons garde à ne pas tomber dans dans l'innovation, dans du Shirk (majeur ou mineur) là ou on a le plus besoin d'Allah, l'Unique et le Seul, Sans Associé et de la Sunna du Prophète Mohammed (saw)…
Le Musulman est celui qui en plus de suivre les recommandations des experts suit le Coran et La Sunna….

Il faut suivre les Causes qui sont les Recommandations des experts afin de se protéger et de protéger les autres.

Car certes, Allah dit :
« …Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction. Et faites le bien. Car Allah aime les bienfaisants. »
(Coran 2 verset 195)

Le Prophète (saw) a dit :
« Un malade ne se rend pas auprès d'une personne saine. »
Et il a dit encore (saw) :
« Fuis le lépreux comme tu fuis le lion. »
(As-Sahîhah-783)

1- se laver très régulièrement les mains
2- Tousser où éternuer dans son coude
3- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
4- si vous êtes malade, porter un masque chirurgical jetable
5- Être à une distance d'au moins 1 m entre vous et les autres

Pour les recommandations spirituelles, beaucoup d'évocations et d'Invocations tiré du Coran et de la Sunna du prophète (saw) existent.

– La lecture de la sourate al-Falaq et an-Nass,
Le Prophète (saw) a dit :
« Il n'y a pas de recherche de protection équivalente à elles deux »
(Rapporté par Mouslim dans son recueil authentique.)

Alors si la personne a peur d'une chose, il lui incombe de lire ces deux sourates ci afin d'invoquer Allah (par le biais de leur lecture) pour qu'il se préserve de ce dont il a peur et de ce qui fait partie de cette épidémie.

-Ensuite l'invocation, qu'a rapporté Abou Daoud et d'autres et dont ibn Hibbân a fait l'authentification; que le Prophète (saw) disait :

« Ô Allâh, je recherche refuge auprès de Toi contre la lèpre, la folie, la lèpre léonine et les mauvaises maladies. »

Et le Prophète (saw) invoquait par cela et recherchait le refuge (auprès d'Allah) par cela, et parmi ce qui fait partie de la parole du Prophète (saw), les mauvaises maladies et les épidémies desquelles les gens ont peur, alors la personne invoque par cela.

– Enfin l'invocation qui est à faire au soir et au matin et dont ont rapporté Abou Daoud et d'autres, que le Prophète (saw) a dit :
« Il n'y a pas un serviteur qui dit chaque matin de chaque jour ou chaque soirée de chaque nuit: « Au nom d'Allâh, nul ne peut nuire en présence de Son nom sur terre et dans le ciel et Il est l'Audient, l'Omniscient. » sans qu'aucune chose ne l'atteigne (comme mal). »

Et dans une version d'Abou Daoud :

« Il ne sera pas touché brusquement par le mal ».
« Bismillahilladhi la yadurru ma 'a smihi shay-un fil ardi wala fi-s-sama i wa huwa s-sami 'ul 'alim »

Donc parmi les invocations que doit mémoriser la personne concernant les épidémies, cette invocation que disait le Prophète (saw) au matin et au soir, à trois reprises.

Pour ceux qui veulent vous donner un Dhikr ou une invocation à faire, a lui de vous énoncer le texte qui démontre qu'elle fait partie du Coran et/ou de la Sunna car, ce sont des actes d'adorations…
S'il n'a pas de preuve alors dites-lui que vous n'êtes pas intéressés…
Qu'Allah nous protège et nous guide sur le droit chemin….

Dis : "Tout est d'Allâh."
(Coran 4 Verset 78)

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER SUR INTERNET A CETTE ADRESSE :
HTTPS://JSUISMUSLIM.NET/NEWSLETTER/
ET RECEVEZ VOTRE BIMENSUEL IQRA DANS VOTRE BOITE MAIL.

LE BON COMPORTEM

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

Un important conseil du Prophète (saw) comportant le succès et la réussite dans l'autre vie.
Le Prophète (saw) a dit :
« Celui qui veut être éloigné de l'enfer et entrer au paradis, qu'il fasse en sorte de mourir en ayant la croyance en Allah et en le jour dernier et en s'étant comporté avec les gens comme il aimerait qu'on se comporte avec lui »
(Rapporté par Ibnou Hibban et Al-Baïhaqi).

Ce hadith comporte des choses et des significations précieuses. Celui qui veut être sauvé de l'enfer et se retrouver au paradis doit agir conformément à la parole du Messager (saw), croire en Allah et en le jour dernier, c'est-à-dire persévérer dans la croyance en Allah et en le jour dernier jusqu'à la mort avec tout ce que la croyance comporte et tout ce qui en découle. Puis il doit agir envers les gens comme il aimerait que les gens agissent envers lui, c'est-à-dire qu'il agit en bien envers les gens, avec le bon comportement et les caractères louables comme il aimerait qu'ils agissent envers lui.

Les gens aiment qu'on leur pardonne et qu'on agisse en bien avec eux, qu'on les croit, qu'on ne fraude pas avec eux, qu'on ne les trahit pas et qu'on n'agisse pas envers eux par ruse et tromperie. Mais le plus souvent, quand on voit les gens agir les uns envers les autres, ce n'est pas de cette façon, avec de bonnes manières comme ils aimeraient que les autres agissent envers eux.

Le Prophète (saw) a dit :
« Les croyants dont la foi est la plus complète sont ceux qui ont le meilleur comportement »
(Rapporté par Abou Daoud)

Le bon comportement d'un musulman dans la

vie quotidienne :

Le Voisinage
L'importance du voisin est telle que le Prophète (saw) reçut de nombreuses recommandations à son sujet. En effet, le voisin a des droits et ne doit être lésé en aucun cas. Nous devons veiller à prendre soin de nos voisins tant que faire se peut Incha'Allah.

L'ange Jibril a tellement insisté sur les droits du voisin que le Messager d'Allah (saw) pensait qu'il allait en faire un héritier. En effet, 'Aïcha (ra) a rapporté que le Prophète (saw) a dit :
« Jibril ne cesse de me recommander d'être bienveillant envers le voisin au point où j'ai cru qu'il allait faire de lui un des successeurs »
(Rapporté par Boukhâri).

Ce hadith en dit long sur l'importance du voisin. Comment le voisin aurait pu être un des héritiers sachant qu'il n'a aucun lien de parenté avec nous ? Cela prouve la grande importance du voisin. Il n'a pas été désigné comme successeur mais si le Prophète (saw) pensait qu'il aurait pu le devenir, cela souligne sa grande valeur.

Celui qui porte atteinte à son voisin n'est pas considéré comme un véritable croyant. En effet, celui qui croit vraiment en Allah et Son Messager (saw) doit se garder de nuire à son voisin.

Le Messager d'Allah (saw) a dit :
« Par Allah, il n'est pas un vrai croyant. Par Allah, il n'est pas un vrai croyant. Par Allah, il n'est pas un vrai croyant. » On lui demanda : « Qui est-ce qui n'est pas un vrai croyant ? ». Il répondit : « Il est celui qui n'épargne pas son voisin de ses méfaits ».
(Rapporté par Boukhâri)

Abu Hurayrah (ra) a rapporté que l'Envoyé d'Allah (saw) a dit :
« Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier, ne nuise pas à son voisin. Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier honore son hôte. Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier dise du bien ou qu'il se taise ».
(Rapporté par Boukhâri)

Le Messager d'Allah (saw) tout comme ses compagnons et ses épouses, par la suite étaient généreux avec ses voisins, qu'ils soient musulmans, juifs ou incroyants.

Il est important de prendre en considération le voisinage et les mérites du voisin afin de satisfaire Allah et de suivre la voie de Son Messager (saw), de ses compagnons et de ceux qui les ont suivis Incha'Allah.

A Table
Avant de manger :
– Sa nourriture doit être honnêtement acquise sans le moindre doute d'illégitimité
– En mangeant, le musulman se propose d'acquérir plus de force pour se consacrer à l'adoration de Dieu. S'il nourrit cette intention, son manger et son boire seront digne de récompenses.
– il doit se laver les mains avant de manger, si elles sont sales ou s'il n'est pas sûr de leur propreté.
– le musulman se content de ce qu'il trouve, sans le critiquer. S'il lui plaît, il mange sinon il s'abstient.

Au cours du repas :
– Le musulman commence à invoquer le nom de Dieu : « Bismillâh » (au nom de Dieu)
– Il ne souffle pas sur un aliment chaud et ne le mange pas en cet état, qu'il le laisse refroidir. Il ne souffle pas non plus dans l'eau en buvant et doit trois fois interrompre de boire pour respirer en dehors du récipient.
– Si une partie de ce qu'il mange tombe, il l'a nettoyé et la remet dans sa bouche.
– Il commence par servir les plus considérables,

ENT DU MUSULMAN

puis il sert à tour de rôle, ceux qui sont à sa droite, il sera le dernier à se servir.
– il ne commence pas à manger le premier, alors qu'il y a parmi les convives des gens plus âgés ou plus véritables que lui.
– Il n'oblige pas son ami ou son hôte avec insistance pour qu'il mange. (Cela pour ne pas le gêner)
– il ne suit pas du regard ceux qui mangent (pour ne pas les intimider). Au contraire, il doit baisser les yeux, ne point s'occuper d'eux pour ne pas les embarrasser.
– il évite pendant le repas à parler de choses de nature à dégoûter les invités.
– S'il mange avec un pauvre, il lui donne la préférence sur lui-même. S'il mange avec des amis, il sera décontracté et aimable.

Après le repas :
– Il cesse de manger avant d'être complètement rassasié, pour éviter l'indigestion qui engendre la mort et fait perdre l'endentement.
– Il ramasse les restes des aliments tombés.
– Il se cure les dents après manger et nettoie sa bouche pour lui donner meilleure haleine.
– Quand il a terminé, il remercie Dieu.

L'habillement
Se vêtir est un ordre divin, Allah dit :
« Fils d'Adam ! Revêtez vos plus beaux habits au moment de chaque office. Mangez, buvez en évitant tout excès. Dieu n'aime pas qu'on outrepasse les justes limites. »

– Le Musulman ne doit jamais porter de soie comme habit, turban ou autre. Le Prophète (saw) a dit :
« Ne portez jamais de soie, celui qui la porte ici-bas en sera privé dans l'autre monde. Montrant de la soie dans sa main droite et de l'or dans sa main gauche, il dit : ces deux sont interdits aux mâles de mon peuple, autorisés à leurs femelles »
(Rapporté par Abou Daoud)

- Le musulman préfère les habits blancs ou aux habits d'autres couleurs bien que celles-ci soient autorisées.

- La musulmane allonge son habit jusqu'à couvrir ses talons, se couvre la tête, tire le voile sur le cou, la gorge et la poitrine.

- Le musulman n'a pas le droit de porter d'or. Il est cependant permis à l'homme de porter une bague en argent.

- Le musulman n'a pas le droit de s'habiller en femme, ni celle-ci en homme. Le Prophète (saw) a dit :
« Dieu a maudit l'homme qui s'habille en femme et la femme qui s'habille en homme. »

- Le musulman quand il chausse ses souliers doit toujours commencer par le pied droit et quand il les enlève il commence par le pied gauche.

- En s'habillant aussi, il doit commencer par le côté droit.

La pudeur
De par sa nature, le musulman est pudique et décent. Cette qualité qui le qualifie est inhérente à sa croyance. Le Prophète (saw) dit :
« La foi comprend plus de 70 rameaux ou plus de 60. Le meilleur de ces rameaux, c'est d'attester qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et le dernier est de débarrasser la voie publique de ce qui l'encombre. La pudeur est l'un des rameaux de la foi. »

Le Prophète (saw) dit : ***« La pudeur n'engendre que du bien »***

Le Sommeil
Pour le musulman, le sommeil est un bienfait que Dieu a accordé à ses créatures pour reposer leurs corps qui pourra ainsi continuer à croître. Il pourra également garder son ardeur pour effectuer la tâche qu'Il lui a assignée. Dieu dit :
« C'est de Sa miséricorde qu'il vous a assigné la nuit et le jour : pour que vous y reposiez et cherchiez de Sa grâce, et afin que vous soyez reconnaissants »
(Coran 28 Verset 73)

« Et désigné votre sommeil pour votre repos »
(Coran 78 Verset 9)

Pour témoigner de sa gratitude pour ce bienfait, le musulman doit se comporter de la manière suivante :
- S'il n'y pas nécessité de rester après la prière de « Icha », telles qu'études, conversation avec les convives ou les membres de sa famille, il ne

doit pas traîner, mais se mettre tôt au lit.
- Il s'efforce de refaire ses ablutions avant de se coucher. Le Prophète (saw) le recommanda en disant :
« Avant de mettre au lit, fais ton ablution comme pour la prière. »

- Il se couche d'abord sur le côté droit et repose la tête sur la paume de la main droite. Il peut, par la suite, changer de position et tourner sur le côté gauche.

- Il ne doit jamais s'étendre sur le ventre, ni jour, ni nuit, ***« C'est la posture de damnés »***, dit le Prophète (saw) ***« elle est détestée par Dieu »***.

Au cas où il se réveille la nuit, il dit :
« Il n'y a de Dieu, qu'Allah, l'Unique sans associé. A lui, la Royauté, la Suprême Louange et la Toute-Puissance. Gloire à Lui! Le loué, l'Unique et le Plus-Grand. Point de puissance ni de force que par lui. Ensuite, on présente au Seigneur ses vœux qui seront bien accueillis ».
« Lâ ilâha illâ l-lâhu wahdahu lâ sharîka lahu, lahu-l-mulku wa lahu lhamdu, wa huwa 'alâ kulli shay'in qadîr. Subhâna l-lâhi, wa-l-hamdu li-l-lâhi, wa lâ ilâha illa l-lâhu, wa l-lâhu akbaru, wa lâ hawla wa lâ quwwata illa bi-l-lâhi-l-'aliyyi-l-'azîm. ».

Ensuite, on présente au Seigneur ses vœux qui seront bien accueillis »
(Rapportés par Boukhari)

Le Prophète (saw) dit :
« Quiconque se réveille la nuit et récite cette prière aura ses vœux exaucés ».
(Rapportés par Boukhari)

L'hospitalité
L'hospitalité est un droit plutôt qu'une faveur et le devoir d'hospitalité est un devoir envers Dieu. Honorer ses invités est associé à deux des plus importantes croyances en islam : la croyance en Dieu et la croyance au Jour du Jugement.

L'hospitalité est l'un des principes moraux les plus important de la religion musulmane, car il s'agit non seulement d'une des plus grandes qualités du prophète Abraham (as), mais surtout d'une prescription de la plus haute importance du Prophète Mohammed (saw) :
« Quiconque croit en Dieu et au Jour Dernier, doit bien traiter son hôte »
« Quiconque croit en Dieu et au Jour Dernier doit accorder à son hôte son dû. »
Mais quel est son dû, lui demande-t-on ? Son dû, répondit-il, est son hébergement un jour et une nuit. L'hospitalité est de trois jours, au-delà, c'est une aumône. »
(Rapportés par Boukhâri et Muslim)

Le Prophète (saw) a dit :
« Que ceux qui croient en Dieu et au Jour du Jugement honorent leurs invités ».
(Rapportés par Muslim)

Le prophète de Dieu (saw) a donc prescrit à sa communauté de faire preuve d'hospitalité et l'a également guidé en ce sens en lui donnant un certain nombre de conseils à suivre afin de faire preuve d'une attitude irréprochable vis-à-vis de son invité, mais également de son hôte. Il est du devoir de l'hôte de faire en sorte que son invité se sente à l'aise. Une des façons de le faire est d'identifier ses besoins à l'avance. Il est préférable d'offrir à son invité quelque chose à manger ou à boire avant que celui-ci ne le demande, car certains invités, par politesse, ne demandent rien ou disent qu'ils n'ont besoin de rien.
Allah dit :
« T'est-il parvenu le récit des visiteurs honorab***les d'Abraham ? Quand ils entrèrent chez lui et dirent : « Paix! », il (leur) dit : « Paix », visiteurs inconnus ». Puis il alla discrètement à sa famille et apporta un veau gras. Ensuite il l'approcha d'eux… « Ne mangez-vous pas? » dit-il. Il ressentit alors de la peur vis-à-vis d'eux. Ils dirent : « N'aie pas peur ». Et ils lui annoncèrent (la naissance) d'un garçon plein de savoir. »***
(Coran 51 Verset 24-28)

Formuler une invitation
Autre recommandation particulièrement importante, il ne faut jamais inviter une personne tout en sachant pertinemment que cette dernière va refuser notre invitation, parce qu'elle est incapable d'y répondre, et/ou s'il est question d'une personne que l'on n'apprécie peu ou pas du tout.

Répondre à une invitation
Le prophète de Dieu (saw) a recommandé aux croyants de toujours répondre aux invitations qui leur sont formulés s'ils ne disposent pas

d'une excuse valable, comme craindre pour leur santé ou leur foi en Dieu :
« Il faut répondre à l'invitation ! – Si on m'invite à manger une simple patte de mouton, je n'hésiterai pas à accepter. Si on m'offre un jarret de mouton, je l'accepte ! »
(Rapportés par Muslim)

L'acceptation de l'invitation vise avant tout à honorer son frère de sa présence, transformant ainsi cet acte à priori banal en acte agrée et récompensé par Dieu.

Concernant la distance séparant l'invité de son hôte, cette dernière n'a aucune incidence définitive dans l'acceptation ou le refus de l'invitation. De même c'est toujours la première invitation qui doit être acceptée, et la deuxième seulement qui peut essuyer un refus et des excuses.

Si l'invité est en état de jeûne le jour de l'invitation, il doit quand même se rendre chez son hôte, et si ce dernier souhaite à tout prix partager son repas, alors il est recommandé de rompre son jeûne, mais si l'on désire tout de même jeûner ; il est alors conseillé de prier pour son hôte. On parle ici de jeune Surrérogatoire.

Comportement à adopter
De la part de l'invité :
La ponctualité est le premier des commandements de l'invité, car il évitera non seulement à l'hôte de s'inquiéter de son absence, mais également de le prendre au dépourvu s'il n'est pas totalement prêt à le recevoir.

L'invité doit également faire preuve d'humilité et de modestie dans son comportement, et ne pas occuper la place d'honneur. Il doit également garder la même place, si l'hôte lui en désigne une en particulier.

Lorsque l'on est invité au domicile de quelqu'un, le séjour ne doit pas excéder trois jours, à moins que l'hôte n'est expressément formulé à son invité de prolonger son séjour. Quand l'invité décide de quitter son hôte, il doit également lui demander la permission.

De la part de l'hôte :
Concernant le maître de maison, ce dernier doit faire veiller particulièrement au bien-être de ses invités : ***« Quiconque croit en Dieu et au Jour dernier doit bien traiter son hôte.*** »

A la fin de l'invitation, le maître de maison se doit de raccompagner ses invités jusqu'à l'extérieur de la maison, gage de respect et de piété à leur égard.

En ce qui concerne le gîte, le musulman se doit de débloquer un troisième lit pour son invité.

La générosité
Jamais personne ne peut égaler le Prophète Mohammed (saw) en générosité. Tout ce qu'il recevait, il le donnait aux autres et en retirait un plaisir plus grand que ceux qui recevaient ses présents. Jamais personne ne quittait sa maison les mains vides et il faisait toujours passer les besoins des nécessiteux avant les siens. Sa générosité se manifestait de différentes façons. Parfois, il offrait un présent, d'autres fois, il empruntait une chose et la remboursait généreusement. Parfois, aussi, il achetait quelque chose et payait au vendeur plus que le prix demandé et d'autres fois, il donnait simplement en charité. Il acceptait les cadeaux qu'on lui offrait, mais en donnait toujours plus en retour.

De sa vie, le Prophète Mohammed (saw) n'a jamais répondu non à aucune demande qu'on lui a faite. Il disait souvent qu'il n'était qu'un distributeur et un trésorier et qu'Allah était Celui qui donnait tout.

Une fois, un homme vint le voir et aperçut son troupeau de chèvres, dispersé sur une vaste étendue. Il venait lui demander une aide (financière) et le Prophète Mohammed (saw) lui donna, sans hésiter, tout le troupeau de chèvres. L'homme retourna chez son peuple et l'invita à embrasser l'islam, car Mohammed (saw) était si généreux, leur dit-il, qu'il donnait à la manière de celui qui ne craint pas pauvreté.

Une autre fois, un homme vint solliciter son aide à un moment où Mohammed (saw) n'avait rien à donner; alors il dit à l'homme de faire en son nom un emprunt qu'il rembourserait lui-même plus tard. 'Omar (ra), qui était présent, demanda au Prophète Mohammed (saw) si Allah ne l'avait pas chargé d'un fardeau trop lourd pour lui. Mohammed (saw) demeura silencieux. Cependant, un autre homme, qui était lui aussi présent, offrit son aide au premier

individu. Devant cette offre, le Prophète (saw) sourit largement.

Le Prophète Mohammed (saw) était si généreux qu'il donnait toujours aux gens qui sollicitaient son aide; et même s'il n'avait rien à donner, il promettait de les aider plus tard, quand cela lui serait possible. À quelques reprises, il lui arriva d'acheter un article pour lui-même, puis de l'offrir en cadeau à celui qui venait de le lui vendre. Une fois, il acheta à 'Omar (ra) un chameau qu'il offrit immédiatement en cadeau à 'Abdoullah, le fils d'Omar (ra).

Parfois, Allah faisait descendre Ses bénédictions sur la nourriture que partageait le Prophète (saw) avec ses compagnons, ce qui faisait en sorte qu'elle se multipliait et que chacun avait de quoi manger à satiété. Au cours d'une bataille, 130 hommes accompagnaient le Prophète (saw). Il acheta une chèvre, l'égorgea et demanda que l'on fasse griller son foie. Lorsque le repas fut prêt, il en distribua à tous ses compagnons et en garda même une part pour ceux qui n'étaient pas présents.

Chaque fois qu'il était en possession de quelque chose, il ne trouvait de tranquillité que lorsqu'il l'avait partagé. Oum Salma (ra), son épouse, rapporta qu'un jour, en rentrant chez lui, le Messager d'Allah (saw) lui parut agité. Elle l'interrogea à ce sujet et il lui répondit que les sept dinars qu'il avait reçus la veille étaient restés sur son lit jusqu'au soir sans être distribués. Et il ne se calma tout à fait que lorsqu'ils furent donnés aux pauvres.

Il n'était jamais satisfait tant que l'argent qu'il avait chez lui n'avait pas été complètement distribué. Une fois, il rentra chez lui en trombe après la prière, puis en ressortit presque aussitôt. Devant la surprise des gens qui le regardaient, il leur dit qu'il s'était rappelé, durant la prière, qu'il avait de l'or, chez lui.

Craignant de l'oublier et de voir cet or rester chez lui durant toute la nuit, il avait couru jusqu'à sa demeure afin de demander à ce qu'il soit immédiatement distribué en charité.

Aussi, il payait régulièrement les dettes des personnes décédées et demanda à être informé de toute personne qui décédait en laissant des dettes afin qu'il les paie pour elle.
Chaque fois que Mohammed (saw) croisait un indigent, il recommandait à ses compagnons d'être plus généreux et charitables.

Ibn 'Abbas (ra) a rapporté avoir entendu le Messager d'Allah (saw) dire :
« Le croyant n'est pas celui qui mange à sa faim alors que son voisin est affamé. »

Abou Hurayrah (ra) a rapporté que le Messager d'Allah (saw) a dit :
« Le croyant est simple et généreux, tandis que la mauvaise personne est ignoble et aime tromper. »

Le Prophète Mohammed (saw), donc, était quelqu'un de si généreux et charitable qu'il ne gardait jamais aucun surplus pour lui-même et le donnait à tous ces gens qui venaient le voir pour solliciter son aide.

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

INVOCATION PROPHETIQUE

Il n'y a de divinité qu' Allah, le Très-Grand, le Très- Clément.
Lâ illâha illa-l-Lâh al-'azîm al-halîm

Point de Dieu à part Allah, le Seigeur du Trône immense.
lâ illâha illa-l-Lâh rabbu- l-'arch al-'azîm

Point de divinité en dehors d'Allah, le Seigneur des cieux et de la terre, le Seigneur du Trône sublime
Lâ illâha illa-l- Lâh rabbu-s-Samâwâti wa rabbu-1- 'ardh wa rabbu-l-'arch al-karîm

Rapporté par al-Bukhârî, kitâb: Ad-Da 'awât (Les invocations), chap. : Ad-Du'â'

LES ABLUTIONS SELON LES 4 ÉCOLES JURIDICO ISLAMIQUES

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

les obligations de l'ablution selon 4 écoles juridico islamiques :

Selon l'école Hanafite :
1- Se laver le visage,
2- Se laver les 2 bras,
3- Se masser au moins 1/4ème de la tête,
4- Se laver les 2 pieds.

Selon l'école Malikite :
1- L'intention,
2- Se laver le visage,
3-Se laver les 2 bras,
4- Se masser toute la tête entière,
5- Se laver les 2 pieds,
6- Se laver les membres l'un après l'autre, sans faire pause,
7- Masser, frictionner, frotter les membres qu'on lave

Selon l'école Chafiite ;
1- L'intention,
2- Se laver le visage,
3- Se laver les 2 bras y compris les mains,
4-Masser, au moins une partie de la tête,
5- Se laver les 2 pieds,
6- Laver ses membres dans l'ordre

Selon l'école Hanbalite :
Les obligations de l'ablution sont 6. Les conditions de l'ablution sont aussi obligatoires. Quand on ajoute celles-ci aux précédentes, les obligations de l'ablution sont 10 :
1- L'intention,
2- Prononcer le basmalah,
3- Se laver le visage,
4- Se laver, rincer la bouche,
5- Se laver, rincer le nez,
6- Se laver les 2 bras y compris les mains,
7- Se masser la tête entière, [y compris les oreilles.]
8- Se laver les 2 pieds,
9- Laver ses membres dans l'ordre
10- Laver ses membres l'un après l'autre, sans pause.

Déjà celui qui pratique son ablution suivant l'école Hanafite, c'est-à-dire en accomplissant ses obligations, ses sunnas et ses actions conseillées aura aussi respecté et suivi les 3 autres écoles. Par exemple en pratiquant l'ablution :
1- Avoir l'intention pour l'ablution est sunna dans l'école Hanafite, obligatoire selon les 3 autres écoles.
2- Prononcer le basmala est sunna selon l'école Hanafite et obligatoire dans l'école Hanbalite.
3- Rincer la bouche est sunna selon l'école Hanafite et obligatoire selon l'école Hanbalite.
4- Se masser toute la tête est sunna selon l'école Hanafite, obligatoire selon les écoles Malikite et Hanbalite.
5- Laver les membres dans l'ordre est sunna selon l'école Hanafite et obligatoire selon l'école Chafiite et Hanbalite.
6- Laver ces membres l'un après l'autre, sans faire pause est sunna selon l'école Hanafite, obligatoire selon l'école Malikite et Hanbalite.
7- Masser, frictionner, frotter les membres qu'on lave est sunna selon l'école Hanafiteet obligatoire selon l'école Malikite.
Comme on voit, celui qui pratique son ablution

convenablement selon l'école Hanafite, c'est-à-dire en suivant ses obligations, ses sunnas et ses actes conseillés l'aura aussi pratiquée selon les autres écoles.

Les cas qui rompent, annulent l'ablution selon 4 écoles
Lorsque le sang sort de la peau, l'ablution est annulée selon l'école Hanafite, selon les 3 autres écoles, elle ne l'est pas.

Manger la viande de chameau et laver le mort annule l'ablution selon l'école Hanbalite, selon les 3 autres écoles, faire ces actions n'annulent pas l'ablution.

Lorsqu'on touche la main ou la peau de la femme qui n'est pas sa proche à main nue, cela annule l'ablution selon l'école Chafiite. Selon l'école Malikite et selon l'école Hanbalite ce geste annule l'ablution si on touche avec le désir charnel, avec sensualité. Selon l'école Hanafite, ceci n'annule pas l'ablution même si on touche avec le désir charnel.

Le visage, les mains et les pieds
Le visage est entre les 2 lobes des oreilles et l'implantation des cheveux et le menton. On se lave les bras y compris les poignets et les pieds y compris les talons à côté (le tendon d'Achille).
Il est bien, récompensé de laver un peu plus de ces membres la partie qu'il est obligatoire de laver et déconseillé de la laver plus que cela.

La peau sous le menton
Selon l'école Hanéfite, il n'est pas obligatoire de laver la peau sous le menton. Selon l'école Chafiite, cela est obligatoire. Les femmes doivent aussi se couvrir la peau sous le menton pour la salat et auprès des hommes étrangers.

Se laver les mains
Comme la main est attachée au bras, il est aussi obligatoire de la laver. Et il est sunna de se laver les mains lorsqu'on commence à pratiquer l'ablution.

Quand on se masse la tête
il faut juste qu'on touche, avec la main mouillée, le dessus des cheveux.

Masser le derrière de ses cheveux
Pour suivre la sunna il faut masser toute la tête entière.

Masser sur son voile
Dans l'école Hanéfite, il est sunna de masser toute la tête et obligatoire de masser le ¼. C'est pour cette raison, sans détacher son voile, il faut obligatoirement masser 1/4 de sa tête, par exemple le derrière de la tête. Il est obligatoire de masser toute la tête pour celui qui imite l'école Malikite.

Quand on masse des cheveux longs
Si les cheveux sont longs, la femme les tient et elle descend sa main tout au long des cheveux. Il ne faut pas mouiller le dessous, le fond des cheveux, il sera suffisant de les toucher avec la main mouillée.

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

TRADITION PROPHETIQUE

Le Prophète (saw) nous conseille de suivre les règles suivantes à chaque fois qu'on entre ou qu'on sort des toilettes. Ces règles résident en:

1. L'entrée par le pied gauche et la sortie par le pied droit.

2. La prononciation de l'invocation suivante à l'entrée:
" O Allah! Je me réfugie auprès de Toi, contre les démons mâles et femelles"
Allâhoumma innî a'oudhou bika mina-l-khoubthi wa-l-khabâ'ith.
(Unanimement reconnu authentique)

3. Dire à la sortie:
"Ô Allah je te demande pardon".
Ghoufrânak

Il s'agit donc de deux règles à observer à l'entrée et de deux autres à la sortie des toilettes.

ALLAH SE COMPORTERA AVEC TOI COMME TU TE COMPORTES AVEC AUTRUI

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

On trouve dans le hadith d'après le Prophète (saw) qui dit :
« Allah fera miséricorde à ceux qui sont miséricordieux »
(Rapporté par Boukhâri)

Y a-t-il d'autre récompense pour le bien, que le bien ? Celui qui sera miséricordieux avec les créatures, alors le Créateur le sera avec lui. Le Prophète (saw) a dit :
« Le Miséricordieux fait miséricorde à celui qui fait preuve de miséricorde. Donc, faites miséricorde à toutes créatures sur terre pour que Celui qui est au ciel vous fasse miséricorde »
(Rapporté par Boukhâri)

La rétribution correspond à l'action, Allah se comportera avec son serviteur comme lui se comportera avec Ses serviteurs. Donc, comporte-toi avec autrui comme tu voudrais qu'Allah se comporte envers toi.
Allah dit :
« … mais si vous (les) excusez, passez sur (leurs) fautes et (leur) pardonnez, sachez qu'Allah est Celui qui pardonne et Très Miséricordieux »
(Coran 64 Verset 14)

Et Il dit :
« … Qu'ils pardonnent et excusent. N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? »
(Coran 24 Verset 22)

Désire ardemment apaiser les difficultés des gens pour qu'Allah apaise les tiennes. Le Prophète (saw) a dit :
« Celui qui apaise la peine d'un musulman, Allah lui apaisera une peine parmi les peines du Jour de la résurrection »
(Rapporté par Boukhâri)

Il dit encore (saw) :
« Celui qui vient au secours d'un homme en détresse, Allah lui retirera une peine parmi les peines du Jour de la résurrection »
(Rapporté par Ahmad)

Aide les gens dans leurs besoins, Allah te viendra en aide. Le Prophète (saw) a dit :
« Allah vient en aide au serviteur tant que ce dernier vient en aide à son frère, celui qui s'occupe des besoins de son frère alors Allah s'occupera de ses besoins »
(Rapporté par Muslim)

Sois un soulagement pour les nécessiteux, Allah te soulagera. Le Prophète (saw) a dit :
« Celui qui soulage un nécessiteux, alors Allah le soulagera dans cette vie et dans l'au-delà »
(Rapporté par Muslim)

Et il dit encore :
« Avant vous, vivait un marchand qui accordait des prêts aux gens et lorsqu'il voyait parmi eux un nécessiteux, il disait à ses employés : pardonnez-lui, peut-être qu'Allah nous pardonnera, et Allah lui pardonna »
(Rapporté par Boukhâri)

Sois doux avec les serviteurs d'Allah, alors tu seras inclus dans l'invocation du Prophète (saw) qui dit :
« Ô Allah ! Celui qui est doux avec ma communauté, sois doux avec lui, et celui qui blesse ma communauté blesse-le »

(Rapporté par Ahmad).
Il dit encore (saw) :
« Allah est doux, et Il aime la douceur, et Il donne par la douceur ce qu'Il ne donne par la rudesse »
(Rapporté par Muslim)

Et il dit aussi (saw) :
« Celui qui est privé de douceur est privé de tout bien »
(Rapporté par Muslim)

Dissimule les défauts des gens, Allah dissimulera les tiens. Le Prophète (saw) a dit :
« Celui qui dissimule les défauts d'un musulman, Allah dissimulera les siens dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà »
(Rapporté par Muslim)

Et il dit encore (saw) :
« Celui qui dissimule les secrets de son frère musulman, Allah dissimulera les siens le Jour de la résurrection »
(Rapporté par Ibn Maja)

Ne tiens pas compte des erreurs de ton frère, Allah ne tiendra pas compte des tiennes. Le Prophète (saw) a dit :
« Celui qui ne tient pas compte (des erreurs) d'un musulman, Allah ne tiendra pas compte de ses erreurs »
(Rapporté par Abû Daoud)

Nourris les musulmans, Allah te nourrira. Le Prophète (saw) a dit :
« Tout croyant qui nourrit un croyant affamé, Allah le nourrira des fruits du paradis »
(Rapporté par Tirmidhi)

Abreuve les musulmans, Allah t'abreuvera. Le Prophète (saw) a dit :
« Tout croyant qui abreuve un croyant assoiffé, Allah l'abreuvera du nectar cacheté le Jour de la résurrection »
(Rapporté par Tirmidhi)

Vêtis les musulmans, Allah te vêtira. Le Prophète (saw) a dit :
« Tout croyant qui vêtit une personne nue, Allah le vêtira d'habits verts du paradis »
(Rapporté par Tirmidhi)

Donc, Allah se comportera envers toi comme tu te comporteras avec autrui.

Choisis, donc, pour toi-même la manière avec laquelle tu aimerais qu'Allah se comporte avec toi. Agis de cette manière tu en récolteras la récompense. Prends garde de ne pas brutaliser les gens, car Allah te châtiera. Le Prophète (saw) a dit :
« Allah châtie ceux qui châtient les gens dans la vie d'ici-bas »
(Rapporté par Muslim)

Allah dit :
« Et rappelez-vous, lorsque Nous vous avons délivrés des gens de Pharaon, qui vous infligeaient le pire châtiment »
(Coran 2 Verset 49)

« Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : faites entrer les gens de Pharaon au plus dur des châtiments »
(Coran 40 Verset 46)

Prends garde d'être dur avec les serviteurs d'Allah sinon tu seras atteint par l'invocation du Prophète (saw) :
« Ô Allah ! Celui qui reçoit autorité sur ma communauté puis est dur avec elle, sois dur avec lui, et celui qui reçoit autorité sur ma communauté puis est doux avec elle, sois doux avec lui »
(Rapporté par Muslim)

Ne fais pas de mal aux musulmans en espionnant sans cesse leurs intimités. Le Prophète (saw) a dit :
« Celui qui guette sans cesse l'intimité de son frère musulman, Allah guettera la sienne. Celui dont Allah guette son intimité au point de l'humilier au plein cœur de sa demeure »
(Rapporté par Tirmidhi)

« Celui qui dévoile l'intimité de son frère musulman, Allah dévoilera la sienne au point de l'humilier au plein cœur de sa maison »
(Rapporté par Ibn Maja)

Ne prive pas les musulmans de ta miséricorde, car le Prophète (saw) a dit :
« Celui qui ne fait pas miséricorde envers les gens, Allah Tout-Puissant ne lui fera pas miséricorde »
(Rapporté par Muslim)

Il dit encore (saw) :
« Nul n'est privé de miséricorde sauf le misérable »
(Rapporté par Tirmidhi)

En conclusion, quel que soit ton comportement envers les gens, tu trouveras chez Allah une rétribution équitable.

Ibn Qayim a dit :
« Allah est généreux, et Il aime celui qui est généreux parmi ses créatures. Il est savant, et Il aime les savants. Il est capable et il aime le courageux et Il est beau et il aime la beauté. Il est (qu'Il soit exalté et glorifié) miséricordieux et Il l'aime ceux qui le sont, et Il fait miséricorde à ceux qui sont miséricordieux parmi ses créatures. Il est celui qui cache (les défauts), et Il aime celui qui ne dévoile pas les défauts de ses serviteurs. Il est clément, et Il aime celui qui l'est avec ses serviteurs. Il est celui qui pardonne, et Il aime celui qui pardonne ses serviteurs. Il est infiniment bon, et Il aime celui qui l'est envers ses serviteurs. Par contre, Il déteste le rude et le brutal au cœur dur et au très mauvais comportement. Il est doux, et Il aime la douceur.
Il est indulgent, et Il aime l'indulgence. Il est bienfaisant, et il aime la bienfaisance et les bienfaisants. Il est juste, et Il aime la justice, et Il accepte les excuses, et Il aime ceux qui acceptent les excuses de ses serviteurs ».

Ainsi, Il rétribue ses serviteurs suivant qu'il ait ou pas ces comportements cités plus haut. Celui, donc, qui est clément, Il sera clément avec lui, et celui qui pardonne, Il lui pardonnera, et celui qui fait grâce, Il lui fera grâce, et celui qui est honnête, Il se comportera avec lui avec honnêteté, et celui qui est doux avec ses serviteurs, Il le sera envers lui, et celui qui fait miséricorde envers Ses créatures, Il le sera envers lui, et celui qui est bon avec eux, Il le sera avec lui, et celui qui est généreux avec ses créatures, Il le sera avec lui, et celui qui leur est utile, Il le sera pour lui, et celui qui cache (leurs péchés), Il cachera les siens, et celui qui leur pardonne, Il le pardonnera, et celui qui guette l'intimité de ses créatures, Il guettera la sienne, et celui qui divulgue (leurs péchés), Il divulguera les siens et l'humiliera, et celui qui prive Ses créatures de ses biens, Il le privera de Ses biens, et celui qui se dresse contre Allah, Allah se dressera contre lui, et celui qui dupe, Il le dupera, et celui qui berne, Il le bernera.

Ainsi, celui qui appliquera un comportement sur Ses créatures, Allah appliquera sur lui exactement le même comportement dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà. Allah sera envers Sa créature comme elle sera envers autrui.

Ce que tu as fait pour les autres on le fera donc pour toi, et sois comme tu souhaites, Allah sera avec toi tel que tu l'es envers Lui et ses créatures.

Désire ardemment rendre service aux serviteurs d'Allah, et ceci, conformément à la parole du Prophète (saw) : « Celui qui peut d'entre-vous rendre service à son frère, qu'il le fasse donc » (Rapporté par Muslim), et désire être bon envers eux, car Allah aime les bienfaisants.

Sois paisible, doux et calme envers eux, car le Prophète (saw) a dit :
« Sera privé du feu à toute personne paisible, douce, calme et proche des gens »
(Rapporté par Ahmad)

Fais grâce envers les créatures, oublie (leurs méchancetés), excuse leurs et pardonne leurs. Ainsi, il se peut qu'Allah te fasse grâce et te pardonne, Allah ne laisse pas perdre la récompense de celui qui fait le bien.

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER SUR INTERNET A CETTE ADRESSE :
HTTPS://JSUISMUSLIM.NET/NEWSLETTER/
ET RECEVEZ NOS ARTICLES DANS VOTRE BOITE MAIL.

UN VERSET - UN TAFSIR

« Puis, lorsqu'elle en eut accouché, elle dit: « Seigneur, voilà que j'ai accouché d'une fille » or Allah savait mieux ce dont elle avait accouché ! Le garçon n'est pas comme la fille. « Je l'ai nommée Maryam (Marie), et je la place, ainsi que sa descendance, sous Ta protection contre le Diable, le banni ». »
(Sourate 3, Verset 36)

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

La femme de 'Imran, la mère de Marie -que Dieu la salue- s'appelait: Hanna Bent Faqoud. Mouhammad Ben Ishaq rapporte:
« Elle était une femme stérile. Un jour, elle vit un oiseau abecquer son petit et eut tellement envie d'avoir un enfant. Elle implora le Seigneur qui l'exauça.
La nuit elle eut de rapport avec son époux et tomba enceinte.
Constatant sa grossesse, elle fit un vœu de consacrer cet enfant au service du temple. Elle s'adressa au Seigneur :
« Je voue à ton culte l'enfant que je porte dans mon sein. Agrée-le car Tu entends et sais tout »

Elle ne savait pas encore ce qu'elle portait; un garçon ou une fille.
Lorsqu'elle le mit au monde et sut qu'elle était une fille, elle s'écria :
« J'ai mis au monde une fille ».

Dieu savait ce qu'elle avait enfanté, je l'ai appelée ***Marie***. Mais un garçon n'est pas semblable a une fille dans sa robustesse et sa capacité pour servir le temple.

De ce fait on peut conclure qu'il est toléré de donner un nom à l'enfant le jour de sa naissance, car une telle règle qui était suivie auparavant, pourrait encore être appliquée chez nous, une chose qui a été confirmée d'après un hadith authentifie dans lequel l'Envoyé de Dieu (saw) a dit :
« Cette nuit j 'ai eu un garçon et je lui ai donné le nom de mon ancêtre Ibrahim »
(Rapporte par Boukhâri et Muslim)

Al-Boukhâri a cité dans son Sahih qu'un homme informa l'Envoyé de Dieu (saw) de la naissance d'un garçon et lui demanda quel nom devait-il lui donner? il lui répondit;
« Donne-lui le nom Abdul-Rahman ».

Samoura Ben Jondob rapporte que l'Envoyé de Dieu (saw) a dit:
« A la naissance de l'enfant et au septième jour, on doit présenter une aqiqa (une bête à sacrifier), en donnant un nom à l'enfant et en lui rasant la tête »
(Rapporte par Ahmed et les auteurs des Sunan)

La mère de Marie pria le Seigneur:
« Je la mets sous Ta sauvegarde, elle et sa postérité, pour que Tu la défendes contre les maléfices de Satan le maudit ».

Elle mit donc sa fille ainsi que sa postérité, qui ne serait autre que Jésus (as) sous la protection de Dieu, et Dieu l'exauça.

A ce propos, Abou Hurayrah (ra) a rapporté que l'Envoyé de Dieu (saw) a dit :
« Aucun enfant n'a été mis au monde sans avoir été au moment de sa naissance, touche par le démon, il sort en vagissant à cause de cet attouchement, a l'exception de Marie et de son fils »

Et Abou Hurayrah (ra) d'ajouter :
Récitez si vous voulez :
« Je la mets sous Ta sauvegarde, elle et sa postérité, pour que Tu la défendes contre les maléfices des Satan le maudit »

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

Hadith:
'Aicha (ra) relate que le Prophète d'Allah (saw) a dit : « Celui qui excelle dans la récitation du Coran sera avec les nobles et pieux émissaires. Et celui qui le récite avec hésitation et difficulté aura deux récompenses »
(Encyclopédie des Paroles Prophétiques Traduites)

Explication générale:
Le hadith de 'Aicha (ra) relate que le Prophète d'Allah (saw) a dit :
« Celui qui excelle dans la récitation du Coran sera avec les nobles et pieux émissaires. »

« Al Mâhir » signifie : celui qui fait preuve de maîtrise dans sa façon de réciter le Coran et dans sa mémorisation. Ce qui est voulu ici, c'est la qualité de la lecture et la bonne mémorisation. Ainsi, ce lecteur sera avec les nobles et pieux émissaires, qui ne sont autres que les nobles et dévoués Anges comme Allah a dit dans un verset :
« Dans de vénérables feuillets élevés et purifiés ; entre les mains d'émissaires nobles et pieux »
(Coran 80 Verset 13 à 16)

Celui qui excelle sera donc avec les Anges, car Allah (Gloire sur Lui) lui a facilité le Coran, comme il l'a fait pour les nobles Anges pieux. Il est leur égal dans la récitation du Coran et il est avec eux dans les degrés qu'ils occupent auprès d'Allah. Quant à celui : **« … qui le récite avec hésitation et difficulté aura deux récompenses. »**, c'est-à-dire : celui qui le récite avec complication et maladresse, et qui en éprouve de la difficulté, obtiendra deux récompenses : la première pour la récitation et la seconde pour la peine et la difficulté éprouvées.

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

INVOCATION DU CORAN

Seigneur, fais que nous soyons soumis à Ta volonté, fais que notre postérité soit un peuple résigné à Ta volonté, enseigne-nous les rites sacrés, et accepte notre repentir, car Tu aimes à agréer la pénitence et Tu es Miséricordieux !

Rabbanâ wa j'alnâ muslimîna laka, wa min dhurriyyatinâ ummatan m-muslimatan l-laka, wa arinâ manâsikanâ, wa tub 'alaynâ innaka anta t-tawwâbu r-rahim

J'suis Muslim
Site Web : https://jsuismuslim.net/
Facebook: https://www.facebook.com/jsuismuslim/
Twitter: https://twitter.com/MuslimJsuis
Instagram: jsuismuslim